## Secrétariat du Grand Conseil

**QUE 747** 

Question présentée par le député : M. Patrick Lussi

Date de dépôt : 8 novembre 2017

## Question écrite urgente

Uber : des « fichés S » véhiculent-ils les Genevois ?

La société Uber focalise l'attention des médias par les moyens considérables dont elle dispose. Soutenue par Google et la banque Goldman Sachs, Uber tente de phagocyter l'industrie du taxi au niveau mondial.

L'impact de cette offre de transport aux frontières de la légalité semble bénéficier d'un curieux laxisme du pouvoir exécutif, alors qu'elle péjore tout un secteur économique, participe à la délivrance de prestations sociales indues et à la perte des recettes fiscales correspondantes.

Cette entreprise de la nouvelle économie qui ne paie pas d'impôt à Genève recrute en permanence des chauffeurs non professionnels sans payer de charges sociales. Des chauffeurs attirés par les promesses de « flexibilité totale » de la société californienne qui contrastent avec les nombreuses exigences légales qui encadrent le métier de chauffeur de taxi.

La faiblesse des contrôles des autorités sur les activités d'Uber interpelle, alors que la société met en avant la hausse vertigineuse de ses activités en Romandie et le nombre toujours plus élevé de chauffeurs qui travaillent pour elle. Ils seraient plusieurs centaines à exercer en toute illégalité à Genève sans carte professionnelle, à bord de véhicules immatriculés dans le canton de Vaud.

La promesse de la société faite à ses futurs « chauffeurs partenaires » de conduire « sans contrainte et sans engagement » a également trouvé un certain écho auprès d'individus fichés pour radicalisme islamique, dont certains seraient fichés S par les services de renseignement français. Palliant à une absence de contrôle des autorités genevoises, la police judiciaire fédérale (PJF) a interrogé plusieurs personnes dans le cadre de cette enquête. Une procédure pénale est menée par la Division protection de l'Etat, terrorisme, organisations criminelles de la PJF. Il semblerait que vingt

QUE 747 2/2

« chauffeurs partenaires » radicalisés auraient profité de la bienveillance des autorités envers Uber et ainsi pu transporter des Genevois.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Comment des personnes « fichées S » en France ou radicalisées ont-elles pu exercer une activité de chauffeurs de limousine Uber à Genève ?
- 2) Quelle stratégie le Conseil d'Etat compte-t-il adopter aux fins d'éviter que des personnes radicalisées exercent une activité de chauffeurs de limousine Uber à Genève ?
- 3) Le Conseil d'Etat va-t-il revoir sa stratégie vis-à-vis d'Uber pour des motifs de sécurité ?